

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2019

**Présents :** Jean-Luc Robin - Yves Bouvard - Karine Cailler - Lionel Chappellaz - Aurore Chaudet - Michel Degout - Laurence Flamand - Christophe Gobatto - Béatrice Gusella - Jérôme Lemaire - Pierre Thong Soum - Yves Vacle - Nathalie Vicat

**Excusée :** Stéphanie Quentin

**Absente :** Martine Cagnin

La séance est ouverte à 20 heures.

Monsieur Michel Degout est désigné comme secrétaire de séance.

### **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 septembre 2019 :**

Le compte-rendu du conseil municipal du 9 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

### **Délibération subvention exceptionnelle à l'association « L'Echo de l'Ain » :**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'association « L'Echo de l'Ain » demandant une subvention exceptionnelle pour le remplacement de leurs tenues.

Monsieur le Maire précise que la commune de Blyes a donné 300 € et celle de Chazey 450 € pour ces achats de tenues. Il propose donc de verser une subvention exceptionnelle à « L'Echo de l'Ain » de 500 €.

Messieurs Michel Degout et Lionel Chappellaz ne prennent pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants.

### **Délibération subvention à l'association « Les P'tits Julicyens » :**

Monsieur le Maire explique que pour éviter une rupture de trésorerie à l'association « Les P'tits Julicyens » en début d'année 2020, il est nécessaire de leur faire une avance sur leur subvention de 2020 avant le vote du budget communal.

Cette partie de leur subvention leur sera versée au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

Monsieur le Maire propose donc de verser aux P'tits Julicyens une avance sur leur subvention annuelle 2020 de 5000 € en début d'année 2020.

Délibération adoptée avec 7 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

### **Délibération renouvellement de la convention avec l'association « Lieux Accueil Bébé »**

Monsieur le Maire indique qu'une convention a été signée en 2015 avec l'association L.A.B. (Lieux Accueil Bébé) et 6 communes du secteur pour une durée de 4 ans.

Il rappelle que le L.A.B s'adresse aux assistants maternels agréés et aux enfants accueillis ainsi qu'à leurs parents. C'est d'abord un lieu de rencontres et d'échanges d'expérience pour les assistants maternels. C'est aussi un lieu de conseils et d'informations pour les parents. C'est enfin pour de très jeunes enfants un lieu d'animation et de socialisation au contact des autres enfants. Monsieur le Maire rappelle également que la C.A.F. apporte un financement à hauteur de 50%.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention proposée qui comprend désormais 8 communes, avec une participation annuelle de la commune de Sainte-Julie de 8 000 € (8 100 € avec la convention de 2015).

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération dénomination et classement voie communale :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer et de classer la voie communale qui débute sur la place du Lavoisier, se dirige vers l'ouest sur 10 mètres, s'oriente au nord sur 6 mètres et se termine en impasse.

Monsieur le Maire propose de nommer cette voie communale « Impasse du Menuisier » en raison de l'atelier de menuiserie qui y existait dans les années 1950 et de classer cette impasse dans le tableau des voies communales.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **Délibération convention avec le département et le SMPIPA pour le giratoire Pierre Burelle RD62A :**

Monsieur le Maire explique que le SMPIPA a réalisé un giratoire sur la RD 62 A pour favoriser l'entrée des poids lourds à Plastic Omnium et qu'une convention entre le Département de l'Ain, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain et la commune de Sainte-Julie est nécessaire pour définir les conditions administratives, techniques et financières dans lesquelles les travaux d'aménagement de ce giratoire ont été réalisés.

Monsieur le Maire fait lecture de cette convention.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **DM budget commune :**

Monsieur le Maire explique qu'il va certainement manquer 900 € pour pouvoir payer le FPIC, les sommes exactes étant connues en fin d'année, il est donc nécessaire d'alimenter la ligne 739223 de 900 € qu'il propose de prendre sur la ligne 6227.

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

#### **Avis sur l'agrandissement de l'entrepôt Astr'in logistique :**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée, que dans le cadre de la consultation de la population sur le projet d'extension de l'entrepôt logistique de la SARL Astr'in Logistique à Saint Vulbas, le conseil municipal doit donner son avis. Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a reçu le dossier au préalable.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de la commune de Sainte-Julie son avis sur ce dossier.

Le conseil municipal ne souhaite pas d'installation Seveso supplémentaire.

Avis défavorable avec 8 voix contre, 4 abstentions et 1 voix pour.

### **Point info sur les commissions municipales :**

Monsieur le Maire indique que l'arrêté préfectoral sur les carrières a été reçu ce jour en mairie, il est consultable par tous.

#### Commission Commerce

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Groupe SOS, candidat au rachat du fonds de commerce de l'Auberge du Lavoir, fera un audit du bâtiment avant de faire une offre. Il indique aussi que Madame Durlot, propriétaire de l'hôtel Les Chambres de la Renaissance a fait une proposition pour acheter le fonds de commerce ainsi que les murs.

#### Commission bâtiment :

Monsieur le Maire annonce que l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour le bâtiment du périscolaire a été lancé. Madame Aurore Chaudet demande qu'une communication sur l'état d'avancement du projet soit faite en direction des enseignantes, des représentants des parents d'élèves et des P'tits Julicyens. Monsieur le Maire propose une réunion le lundi 2 décembre à 20h00.

#### Commission info-com :

Une réunion aura lieu le mardi 3 décembre pour la préparation du bulletin municipal.

### **Questions Diverses :**

Monsieur Yves Vacle signale que l'auto laveuse de la salle des fêtes a besoin d'être vidangée, l'association Move and Dance n'a pas pu l'utiliser.

Monsieur Lionel Chappellaz indique qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'ASPLA et fait remarquer que leur budget est très bien établi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.